

AVIS DE PUBLICATION

RÈGLEMENT 701-37 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 701 TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-26

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance extraordinaire du 24 septembre 2019, le Règlement numéro 701-37;

QUE le Règlement numéro 701-37 a pour objet et conséquence de modifier la grille des usages et des normes de la zone H-26 et notamment :

- d'augmenter le nombre d'étage maximal à 3 pour les habitations trifamiliales,
- de diminuer les dimensions minimales des lots afin de respecter le nombre de logements à l'hectare et
- de diminuer les marges latérales à 1,15 mètres afin de respecter la dimension des lots.

QUE le 17 octobre 2019, la MRC de Beauharnois-Salaberry a émis un certificat de conformité à l'égard du Règlement 701-37 de la Ville de Beauharnois;

QUE ce Règlement est en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

Donné à Beauharnois, ce 22 octobre 2019 et publié le même jour sur le site internet de la Ville

Me Karen Loko, greffière